

COURRIER

DE LA SAMBRE.



N° 214.

SAMEDI.

8 SEPTEMBRE 1832.

TURQUIE.

ZARA, 16 août. — On écrit de Livno, en date du 10 courant, que le fameux Hassan-aga-pecki, dont le château est situé sur les frontières de la Croatie militaire, est enfin tombé au pouvoir des Turcs, et qu'il a été conduit au camp du visir de Bosnie, près de Serajevo, sous l'escorte de 150 Arnauts. Les habitants de la Croatie militaire et du littoral, et ceux de la Carniole, se rappellent trop bien les brigandages qu'a commis depuis 40 ans ce Turc effréné à la tête de ses bandes. Ils ont surtout encore présentes à leur mémoire ses rapines et ses cruautés à Gotschée et à Breitenau, où il n'épargna pas plus la vie que les propriétés des malheureux habitants. (Gazette de Zara.)

SUÈDE.

STOCKHOLM, 21 août. — Nous avons été vivement alarmés depuis samedi dernier : l'amiral commandant de Carlserone avait annoncé que sur la frégate Chapenau, qui croise depuis quelque temps dans la mer du Nord et dans la mer Baltique, six personnes étaient subitement tombées malades avec les symptômes du choléra. Le prince héritaire est immédiatement parti pour Carlserone, afin d'y ordonner les mesures sanitaires nécessaires ; mais un second rapport de l'amiral, arrivé hier, nous a un peu rassurés, car la maladie qui a éclaté sur la susdite frégate n'est pas le choléra asiatique, mais le choléra sporadique. Sur les 15 malades il n'en est mort que 3, et 12 sont entrés en convalescence. (Corr. de Hamb.)

ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 2 septembre. — Le roi de Bavière vient de faire faire la réponse suivante à 406 habitants de la ville de Wurtzbourg, signataires d'une adresse de protestation contre les décrets de la diète du 28 juin :

AU NOM DE S. M. LE ROI.

« S. M. le roi a reçu cette représentation, dans laquelle un certain nombre d'habitants de Wurtzbourg le prie de ne pas exécuter les résolutions prises par la diète le 28 juin de cette année.

« S. M. a accédé à ces résolutions parce qu'elles ne sont pas contraires à la constitution jurée. S'il en était autrement, le roi fidèle à son serment, aurait refusé son assentiment.

« Mais ce même serment oblige S. M. de tenir aux droits de sa couronne, et de ne permettre à qui que ce soit une intervention dans les affaires extérieures de la Bavière, dont la direction revient exclusivement au roi.

« L'adresse mentionnée, et ci-jointe, doit donc être rendue aux signataires, par ordre du roi, communiquée dans un rescrit ministériel du 8 de ce mois. On leur fera connaître en même temps l'expression du mécontentement de S. M.

« Il a été agréable à S. M. de se persuader, par le petit nombre de signatures, d'ailleurs recueillies sur des feuilles volantes, c'est-à-dire, d'une manière peu digne de foi, de se persuader, disons-nous, que les biens intentionnés forment à Wurtzbourg la grande majorité.

« Le commissariat royal de la ville communiquera cette réponse au magistrat.

» Régence du Bas-Mein, chambre de l'intérieur. FAUTPOUS. »

SAXE.

CHEMNITZ, 26 août. (Communication officielle.) — Un écrit très-peu convenable, et rédigé par suite d'un mal-entendu sur les corporations, a amené quelques scènes tumultueuses. Mais grâce aux mesures prises par l'autorité et au zèle de la garde communale, l'ordre n'a pas été longtemps troublé. (Gazette de Leipzig.)

HESSE-ÉLECTORALE.

CASSEL, 26 août. — La dissolution subite des états, et le départ immédiat du prince régent, sans ordonner de nouvelles élections pour une nouvelle assemblée, ont produit une grande irritation dans le pays. Beaucoup de personnes espéraient que plusieurs lois importantes, votées dans la dernière session, obtiendraient la sanction du gouvernement et seraient promulguées ; mais cette espérance a été déçue, et les résolutions de la diète de Francfort font craindre maintenant que ces lois ne soient pas publiées du tout. On désire surtout la promulgation de la loi sur l'organisation municipale. De tous côtés viennent des déclarations de bourgmestres et de préposés aux communes, qui se voient dans la nécessité de donner leur démission si cette loi n'est promulguée. Cet état de choses inspirait de vives inquiétudes, car il en résultait une foule d'embarras dans l'administration communale. M. de Trott, ci-devant président des états et ancien ministre des affaires étrangères, a quitté notre ville ; pour se rendre aux eaux de Neundorf, auprès du prince, et lui

représenter la situation des choses. Il a insisté auprès de S. A. pour obtenir une ordonnance pour les nouvelles élections, comme mesure préparatoire et indispensable à la convocation d'une nouvelle diète. Ses représentations ont été écoutées, et une publication du ministre de l'intérieur prescrit des élections générales dans tout le pays de Hesse. Ainsi les opérations électorales commencent sur tous les points, et probablement les élections seront terminées dans le courant de septembre. On croit que la convocation et l'ouverture des nouveaux états auront lieu en octobre, car l'état des finances rend cette mesure urgente. (Mercure de Souabe.)

SUISSE.

BERNE, 30 août. — L'ancien parti aristocratique, détrôné chez nous par suite de la révolution de juillet, avait formé un complot tendant à renverser le gouvernement actuel, à détruire l'égalité et à rétablir l'ancien régime. Des enrôlements auraient lieu eu parmi les soldats revenus du service étranger ; on promettait à la basse classe le pillage des libéraux ; des fonds, à ce qu'on assure, étaient fournis de Neuchâtel, et comme on le pense bien, c'étaient les jeunes patriciens bernois qui dirigeaient ces machinations. Leurs projets insensés viennent d'être détruits ; des arrestations nombreuses ont eu lieu à Berne, à Thun, à Spiez et à Frutigen, et les papiers du capitaine Lentulus, qu'on désigne comme le chef du complot, ont été saisis ; il est parvenu à se soustraire jusqu'ici aux recherches de la police.

L'inquiétude de la capitale s'est promptement calmée, la bourgeoisie, sur laquelle les conspirateurs comptaient sans doute, a applaudi aux mesures prises par le gouvernement. L'avoyer de la république a publié une proclamation énergique pour avertir le peuple bernois.

« Nous avons pris, dit-il, toutes les mesures nécessaires ; entre autres, en envoyant de l'artillerie à Berthoud, en augmentant la garnison de la capitale et en autorisant les préfets à mettre des troupes sur pied ; en conséquence, tous ceux qui pourraient recevoir des ordres à cet effet sont requis d'y obéir.

« Nous attendons que si les circonstances l'exigent, on prêtera obéissance et appui aux fonctionnaires et employés de l'état pour le maintien de la constitution, des lois et de la tranquillité, et nous ordonnons de leur découvrir de suite les complots et les entreprises dont on aurait connaissance. Suivant l'importance et la certitude des révélations, la récompense pourra s'élever jusqu'à la somme de 400 fr. »

Cette conspiration aristocratique, suscitée par la sainte-alliance, a été déjouée aussitôt que découverte. Les précautions ordonnées dans les districts deviendront sans doute inutiles et ne seront pas exécutées.

Déjà quarante personnes ont été interrogées.

ANGLETERRE.

LONDRES, 2 septembre. — Morning-Herald. Il paraît y avoir quelque scission d'opinion dans le cabinet des ministres au sujet de la question portugaise ; mais il serait difficile de dire de quelle part vient le manque de décision pour se déclarer en faveur de don Pedro. Lord Palmerston assure être parfaitement disposé pour la cause constitutionnelle, mais il insinue que les difficultés viennent d'autre part ; cependant certaines circonstances feraient croire que si lord Palmerston avait voulu, la régence constitutionnelle aurait déjà été reconnue et don Miguel n'aurait plus pour lui que la populace seule. Plus d'une fois on a voulu mettre le tort de la non-reconnaissance de la régence sur lord Brougham ; mais nous ne saurions adhérer à ce reproche puisque le noble lord est le premier à qui don Pedro se soit adressé en arrivant dans ce pays, et il a montré les meilleures dispositions pour la cause de l'ex-empereur. Ce qu'il y a de certain c'est que le secrétaire-d'état pour les affaires étrangères n'a jamais, dans ses relations avec les agens de don Pedro, opposé un seul argument à leurs réclamations, et qu'il a fait entendre qu'il éprouvait de la contradiction dans le conseil de la part d'autres membres du cabinet. Le pays fera donc bien de mettre lord Palmerston à l'épreuve, l'occasion s'en présentera sous peu de jours, c'est l'assemblée publique qui sera tenue au sujet des affaires du Portugal et à laquelle le duc de Sussex, dans un esprit vraiment constitutionnel, a consenti à présider. Un ambassadeur étranger qui se vante d'avoir beaucoup d'influence sur l'esprit de lord Palmerston a soutenu l'autre jour que, quelque méprisable et atroce que puisse avoir été la conduite de don Miguel, ce prince est un anneau dans une grande chaîne, et que, malgré la disposition des gouvernements d'Europe à exiger de lui des indemnités pour les biens confisqués sans motif suffisant, il n'y a que la Grande-Bretagne et la France qui aient témoigné le désir de faire davantage, et que ces deux gouvernements même ne feront pas en faveur de don Pedro des démonstrations qui puissent augmenter ses chances de succès. Une assemblée publique au sujet de la contestation entre les deux frères sera le meilleur moyen de faire voir si les gouvernements de la Grande-Bretagne et de

France, après toutes leurs déclarations libérales, se sont laissé remorquer par la sainte-alliance au point de promettre une neutralité qui lui assurerait un chaînon de plus dans sa chaîne anti-libérale.

FRANCE.

PARIS, 4 septembre.

Il est fortement question du voyage d'un neveu de M. le prince de Talleyrand en Suisse, chargé par le gouvernement d'instructions secrètes relativement aux menées des carlistes réfugiés dans ce pays.

M. le comte de Talleyrand a résidé long-temps dans ces contrées comme ambassadeur, et il est plus que personne à même d'y être utile. La mission de ce diplomate aurait été principalement provoquée par la présence de M. de Châteaubriand en Suisse, et surtout par le mystère dont il cherche à environner toutes ses démarches.

— De temps à autre le *Constitutionnel* reçoit des communications tellement extraordinaires qu'on ne sait vraiment trop s'il faut y ajouter foi.

La nouvelle qu'il donne aujourd'hui sur le refus fait par le roi de Hollande de recevoir la notification du mariage de la fille aînée du roi avec le roi Léopold est de ce nombre; le *Constitutionnel* ne la garantit pas positivement, et nous aimons à croire qu'elle n'est pas tout à fait exacte.

Néanmoins, s'il y avait quelque chose de réel dans les assertions du *Constitutionnel*, nous présumons assez de notre ministère pour compter qu'il exigerait *et sur-le-champ* une réparation éclatante de l'affront fait à la nation dans la personne de son chef.

Voilà déjà assez long-temps que l'opiniâtre Guillaume de Nassau arrête la paix générale par ses réponses évasives et entrave nos transactions commerciales et le bien-être de l'Europe entière: puisqué, non content de ces déplorables résultats, il ose s'attaquer à nous et, de propos délibéré, nous fait essayer un nouvel outrage, c'est à la France de venger à la fois son honneur et le repos de l'Europe. Nous attendons sous 2 jours une réponse catégorique du *Moniteur*.

— Hier, à 8 heures du soir, est arrivé à la préfecture de police venant des bagnes de Brest, le nommé Foissard, forçat, prévenu du vol des médailles. On assure qu'il est dans l'intention de faire de nouvelles révélations.

— Depuis quelques jours la capitale est devenue le théâtre d'un grand nombre d'assassinats. On a trouvé hier dans le canal de la porte Saint-Antoine six cadavres d'enfants nouvellement nés; d'après les expertises des médecins, 3 de ces nouveau-nés sont venus à terme, et ont succombé à une mort violente.

Hier matin, une dame demeurant au Gros-Caillou, sortit avec 500 fr. pour aller payer un billet aux environs de la place de Beauveau. On l'a retrouvée ce matin dans la Seine, au bas du pont de Neuilly.

Cette nuit, un individu d'une mise élégante a été trouvé à la barrière du Maine, baigné dans son sang et frappé de deux coups de couteau à la gorge.

— La nuit dernière, une bande de voleurs, dont le chef est un nommé Staubb, a été arrêtée en flagrant délit rue de la Vannerie.

— M. le baron de Zach, le doyen et l'un des plus célèbres astronomes de l'époque actuelle, a succombé hier à une attaque du choléra. Ce savant, déjà octogénaire, faisait depuis long-temps sa résidence à Paris pour des motifs de santé.

— Toutes les lettres qui sont arrivées aujourd'hui de Narbonne, de Carcassonne et de Perpignan, parlent de l'apparition du vainqueur du *Trocradero* (le duc d'Angoulême), sur les côtes d'Espagne.

— Avant-hier au soir, les saints-simoniens ont ouvert leur établissement comme de coutume, et leurs apôtres se sont portés vers diverses barrières voisines pour inviter les curieux à les visiter. Environ 600 personnes ont répondu à cet appel, mais vers 7 heures, elles se sont dispersées sans résistance, sur l'invitation d'un commissaire de police, assisté de 50 hommes de ligne et de 20 de la garde nationale.

— On écrit de Perpignan, le 28 août, que par une nouvelle décision du roi d'Espagne, l'entrée de la Péninsule est restreinte aux deux seuls points d'Irun et de la Junquera, sous la condition encore d'y subir une quarantaine préalable de quinze jours.

— Samedi, 28 août, sont arrivés à Limoges, pour serendre à Bourges, où leur dépôt est établi, 145 Lithuaniens de la division Gielgud, venant de Bordeaux, où les avait transportés un bâtiment prussien. Le détachement se composait en grande partie de jeunes gens de famille qui avaient quitté les universités pour prendre les armes.

— On écrit de Lisbonne, 17 août :

La frégate américaine *the United States*, montée par le commodore Paterson, commandant la division navale de la Méditerranée, était arrivée ici le 3 de ce mois. Cette frégate a quitté le Tage le 10 de ce mois, et ce jour-là même, avant de sortir du fleuve, elle a reçu à bord don Miguel. Ce prince a été salué de 21 coups de canon; l'équipage était sur les vergues et le pavillon portugais arboré au mât de misaine. Tous ces honneurs rendus à don Miguel par une frégate américaine ont paru d'autant plus extraordinaires, que jamais ce prince n'en a reçu aucun de la part des bâtimens français et anglais qui, depuis long-temps, stationnent dans le Tage.

— Depuis le 10 de ce mois les phénomènes du Vésuve ont progressivement diminué, et il paraît que les habitans des environs n'ont plus à craindre la grande éruption qui s'annonçait avec des signes menaçans.

— Voici la copie d'une proclamation qui a été répandue à profusion dans la Vendée :

« Vendéens,

« Toujours braves et toujours fidèles, vous entendrez ma voix..... Voici l'heure de courir aux armes. Souvenez-vous de vos pères.... Souvenez-vous de mes frères..... Nous avons leur courage à imiter et leur sang à venger. Comme eux, nous combattons pour la religion et le roi

légitime, et avec l'aide de Dieu le triomphe est à nous. Vendéens ! mes amis, mes enfans ! mes braves soldats ! accourez tous... Suivez-moi, aux armes !

GLOIRE A DIEU ! VIVE HENRI V !

Le commandant du 2^e corps (armée royale de l'Ouest),
Comte de LAROCHEJAQUELIN, lieut.-gén.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 6 septembre.

La fête offerte à L. M. par les sociétés réunies de Bruxelles, est irrévocablement fixée à lundi prochain, 10 septembre courant, dans les jardins et salons de la société royale d'horticulture, et sera honorée de la présence de L. M.

— Hier, la régence de Mons a été admise à présenter ses félicitations à L. M., qui lui ont donné l'espérance de faire bientôt une visite aux Montois.

Une députation de la chambre de commerce et du comité d'agriculture, d'industrie et de commerce de Mons, composée de MM. Fréd. Corbisier, vice-président de la chambre du commerce, Legrand-Gossart, président du tribunal de commerce, Destombes, colonel de la garde civique, Fontaine-Spitaels, membre de la régence, Nic. Descamps, juge au tribunal de commerce, Tiberghien, négociant et manufacturier, a eu ensuite également l'honneur d'être reçue par L. M.

M. Fréd. Corbisier, président de la députation, a prononcé un discours analogue pour le fonds aux allocutions et aux adresses déjà présentées à L. M. par diverses chambres de commerce. Après des félicitations sur le mariage du Roi avec une princesse de France, la chambre de commerce voit dans cette union un gage de paix, mais elle ne pourrait envisager cette paix sans effroi s'il fallait l'obtenir au prix de conditions désastreuses et indignes de la nation belge. Celle-ci n'a reculé devant aucun sacrifice, elle ne veut point en perdre le prix. Que plutôt, la force des armes lui rende sa prospérité; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, la fortune trompait les efforts et le courage de l'armée, il y aurait moins de déshonneur à transiger alors avec les vainqueurs, qu'à se soumettre actuellement, l'arme au bras.

Le Roi dans sa réponse a donné de nouvelles preuves de l'intérêt qu'il porte à l'industrie et à notre commerce. Arrivant à la question de l'Escaut, S. M. s'en est référée d'une manière formelle à la réponse qu'il a précédemment adressée à la chambre de commerce de Tournay.

— On travaille avec activité dans les ministères à la confection du budget et d'une foule de projets de lois qui seront soumis aux chambres lors de leur prochaine réunion.

— Nous apprenons de bonne source que M. J. Vanderlinden ne sera pas appelé à remplacer M. Kauffman à l'intendance de la liste civile du Roi. (Belge.)

— L'archevêque de Malines confirmera lundi à Ste.-Gudule et à la Chapelle; mardi au Finistère et à Ste. Catherine; mercredi au Béguinage et au Sablon; jeudi encore deux fois à Ste.-Catherine.

— Aujourd'hui, le bataillon de la légion de la garde civique de Bruxelles, en garnison à Bruges, doit aller relever celui de la même légion en garnison à Westcapelle.

— Les directeurs de ventes de cette ville usent de la précaution de n'admettre dans leurs salles aucun objet de literie ou d'habillement dont ils ne connaissent pas l'origine saine. La police exerce aussi une surveillance à cet égard sur le commerce de friperie.

— Dans l'avant-dernière nuit des voleurs ont pénétré dans le domicile de M. Hanset, horloger, près l'église du Sablon, en forant un trou dans les volets, au moyen duquel ils sont parvenus à les ouvrir: ils ont enlevé plusieurs des montres qui se trouvaient dans la boutique.

— La légation de France vient d'être transférée boulevard de Waterloo, n^o 18.

— M. le comte de Minto, ambassadeur d'Angleterre près la cour de Prusse, est parti ce matin de cette ville avec toute sa suite et un train de cinq voitures. Il a pris la route de Namur pour se rendre à Berlin.

CHOLÉRA.

Bruxelles. — Du 4 septembre, à 9 heures du matin, au 5, à la même heure, 13 nouveaux cas, 8 décès, 7 guérisons.

Ixelles, 5. — Un cas nouveau, un décès, 2 guérisons.

Etterbeek, 5. — Ni cas nouveau, ni décès.

Gand, 4 septembre à 7 heures du soir. — Depuis hier, 8 décès, 5 nouveaux cas, 10 en traitement, 18 convalescens, 4 guéris.

Termonde, 4. — Aucun cas nouveau, un décès.

Alost, 4. — 2 cas nouveaux, aucun décès, 5 guérisons.

Ninove, 4. — 2 cas nouveaux, 2 décès, une guérison.

Bruges, 4. — 4 cas nouveaux, aucun décès.

Nieport, 4. — Ni cas nouveau, ni décès.

Ostende, du 1^{er} au 3. — 5 cas nouveaux, 2 décès.

Anvers, du 4 au 5 septembre. — 6 nouveaux cas, 4 décès, 3 guéris.

Malines, 4. — Ni cas nouveau, ni décès.

Lierre, 3. — Aucun cas nouveau, un décès.

Willebroeck, 3. — 3 cas nouveaux, 2 décès.

Mons, 4. — Un cas nouveau, aucun décès.

Ath, 4. — Ni cas nouveau, ni décès.

Tournay, 4. — Un cas nouveau, 2 décès.

Nous sommes surpris de n'avoir reçu aucune nouvelle de Hal.

NAMUR, 7 septembre.

M. le comte de Minto, ambassadeur d'Angleterre à la cour de Prusse, est arrivé ici hier de Bruxelles; il est parti ce matin se dirigeant sur Berlin.

AFFAIRE TORNACO.

La séance d'hier après midi a été consacrée à l'interrogatoire de ceux des prévenus qui n'avaient point encore été interrogés.

Aujourd'hui la cour s'est occupée de l'audition d'une trentaine de témoins. Peu de ces dépositions sont importantes. L'heure avancée nous force à en remettre à demain l'insertion. Cependant nous devons signaler dès-à-présent un incident qui vient d'avoir lieu pendant l'audition du 24^e témoin, le sieur François Pettesch, cultivateur et receveur des droits de barrière à Hollerich. Ce témoin, ne sachant pas le français, faisait en allemand son récit à l'interprète, qui le transmettait en français aux jurés et à la cour.

Un de MM. les jurés, M. Mackers, attentif à la déposition, déclare à la cour que l'interprète n'a pas compris la réponse du témoin; un autre témoin, déjà entendu, le Sr Biron, est invité à expliquer les paroles du témoin: le Sr Biron s'avance, fait en allemand la question au déposant, et la traduit à la cour; une seconde question est faite par M. le président, répétée par M. Biron au témoin, et traduite encore en français par le Sr Biron. Il s'agissait de savoir si les coups de fusil avaient été tirés derrière ou devant la maison; l'interprète avait dit devant et il a été reconnu que c'était derrière; ce qui change singulièrement la thèse. Lorsque M. Biron eut traduit deux questions faites au témoin, M. le président dit à M. Biron: Retournez au banc des témoins, car vous n'avez pas qualité pour traduire les dépositions. Nous avons remarqué que MM. les avocats ont à l'instant pris des notes.

Aujourd'hui, 7 septembre, le tribunal de première instance, jugeant en police correctionnelle, vient de condamner à 10 jours de prison et aux frais le nommé Evrard, Joseph, berger à Emine, pour sévices et voies de fait. En entendant sa condamnation, Evrard s'écria: « Je vois bien que le tribunal est gagné. » Le tribunal, sans désespérer, et en vertu des art. 181 du code d'instruction criminelle, et 222 du code de procédure, l'a condamné à un mois de prison, pour injures publiques à l'audience envers le tribunal.

— Un arrêté royal, en date du 26 août, autorise l'administration des hospices de notre ville à accepter le legs de quelques immeubles fait à l'hospice de St.-Jean-Décollé, par feu la demoiselle Jeanne.-Joseph Jacquet.

— Un autre arrêté, du 29, fixe les limites du territoire des communes de Dion-Feschaux et de Felenne.

D'après les nouvelles particulières que nous avons reçues de Londres, il est certain que la Conférence sans vouloir admettre toutes les prétentions de la Hollande dans la question de l'Escaut, est cependant décidée à accorder aux Hollandais sur ce fleuve des droits de péage qu'elle réglera elle-même; on ajoute que cette résolution est prise du consentement formel de Louis-Philippe lui-même. (Courrier.)

— On lit dans le même journal:

L'Indépendant a parlé d'un nouveau protocole arrivé à Bruxelles, par lequel on défendrait au gouvernement belge d'entamer les hostilités. Nous croyons pouvoir dire que cette nouvelle est sans fondement. L'Indépendant a parlé aussi de bruits inquiétants qui circulent depuis deux jours en ville, auxquels, a-t-il dit, il n'ajoutait que peu de foi. Comme lui, nous croyons ces bruits mal fondés.

— C'est par erreur que plusieurs journaux annoncent que M. Hip. Vilain XIII est parti pour Paris chargé d'une mission du gouvernement. M. Vilain XIII est allé dans la capitale de France uniquement pour y soigner sa santé. (Mémorial.)

— Le personnage mystérieux qui a passé samedi par Bruxelles, et que l'Emancipation a désigné comme étant le prince de Metternich, s'est arrêté à Bruges où il a eu une entrevue avec M. de Meulenaere. (Belge.)

— On écrit d'Anvers, 5 septembre:

Mgr. l'archevêque a visité hier l'hôpital des cholériques en cette ville et a donné des consolations aux malades.

S. G. a confirmé hier à St-André 894 garçons et 712 à St-Paul. Aujourd'hui le prélat en a confirmé 577 à St-Charles-Borromée, y compris ceux de St-Augustin, et 550 à Notre-Dame: ces derniers appartenaient aux églises St-Antoine de Padoue et St-Joseph.

— On lit dans le Journal d'Anvers: Nous avons annoncé l'entrée de marchandises dans le nouvel entrepôt; nous avons dû le croire, mais il n'en est point ainsi. L'entrepôt, dit-on, a été loué au génie jusqu'au 15 septembre; on avait cru qu'il n'y aurait point eu d'obstacle à l'entreposage, et même on avait déjà fait la déclaration d'entrée, maison dit que le génie ne veut accorder l'entrée d'aucune marchandise avant l'époque du 15.

— On lit dans le Phare:

Les deux canons à la Paixhans qu'on avait essayés dans la Bruyère de Brassehaet sont revenus hier à 6 heures en ville.

On admire maintenant à l'arsenal de notre ville une pièce de canon et un obusier de petite dimension, que les ouvriers se proposent d'offrir au Roi: Rien de plus fini que ces deux ouvrages dont les plus petits détails sont achevés avec une perfection qui tient du prodige et qui atteste les progrès que l'artillerie a faits depuis peu dans nos provinces, grâce aux talens et à l'activité de M. le lieutenant-colonel Descoville.

Un jeune homme de notre ville, voyageant pour une maison de la Flandre, avec un passeport obtenu en France où il est domicilié, vient d'être la victime des vexations que les autorités hollandaises se permettent envers les Belges. Arrêté sans motifs à Rotterdam, il s'est vu mettre au secret pendant 8 jours, enlever ses papiers et reconduire aux frontières de la Belgique par un gendarme déguisé, et à ses frais, bien qu'il présentât deux personnages des plus respectables de Rotterdam qui répondaient pour lui et que le chef de la police eût déclaré qu'il n'y avait rien à sa charge. On lui a refusé de toucher une somme considérable qui était à sa disposition à Rotter-

dam. Arrivé aux frontières on lui a rendu ses papiers en ajoutant qu'on n'avait rien à lui reprocher! De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires.

— Une expérience vient d'avoir lieu, dont les résultats tendraient à prouver de nouveau que le choléra n'est pas contagieux. On nous rapporte qu'un médecin attaché à l'hôpital d'Alost, avait proposé à un infirmier de se mettre dans le lit encore chaud où venait d'expirer un cholérique; celui-ci ne voulut y consentir que pour autant qu'il s'y mettrait avant lui; alors le docteur s'y coucha, l'infirmier s'y mit après lui, et ni l'un ni l'autre n'ont été atteints de la maladie: ils se portent fort bien.

— Le tribunal correctionnel séant à Liège, a, dans son audience du 30 août dernier, condamné: 1^o à 20 florins d'amende; 2^o à 3 jours de prison et 20 florins d'amende; 3^o à 3 jours de prison et 30 florins d'amende, tous au remboursement des frais, trois individus convaincus d'avoir livré leurs maisons à la débauche, en infraction au règlement municipal du 30 avril 1830.

— On mande de Bréda, 3 septembre:

Nous apprenons que S. M. a accordé une médaille d'argent de la seconde dimension aux canonniers volontaires Van den Bergh, Ookens, Van Leeuwen et Braam, qui, le 16 juin dernier, sauvèrent au péril de leurs jours plusieurs personnes qui étaient sur le point d'être asphyxiées dans une des sales de l'académie militaire en cette ville, où étaient allumés des charbons de bois.

UNE PREMIERE RÉFLEXION SUR LA LETTRE ENCYCLIQUE.

C'est un fait qu'il règne aujourd'hui, au moins dans beaucoup de pays, une confusion d'opinions, de principes et de doctrines, et que les catholiques mêmes avaient cessé d'être d'accord sur certaines questions d'une haute importance. Cette confusion, ce désordre moral, n'était pas un bien sans doute; on en convenait d'ailleurs généralement. Mais on espérait de voir l'ordre sortir, pour ainsi dire, spontanément du désordre; une libre discussion devait suffire pour faire triompher la vérité de l'erreur; l'excès des discordes amènerait l'accord et l'unité, et le monde sortirait tout nouveau, tout réformé et régénéré du milieu des ruines et des bouleversements. Sur quel fondement reposait cette espérance? La puissance de la vérité est grande sans doute; la vérité a des marques auxquelles il est ordinairement aisé de la reconnaître. Mais il ne suffit pas toujours que la vérité se montre, pour être adoptée; très-souvent l'esprit est convaincu sans que le cœur soit touché; très-souvent les passions et les préjugés empêchent la vérité, lors même qu'elle est reconnue, d'être goûtée et suivie.

Depuis deux ans, on a beaucoup parlé, beaucoup écrit, beaucoup discuté. Plus on disputait, plus les cœurs semblaient se désunir et s'éloigner les uns des autres; et nous sommes persuadés que le temps, loin de porter remède à ces tristes dissensions, n'aurait fait que les augmenter chaque jour.

Heureusement, au-dessus de ces hommes qui discutaient et qui ne pouvaient parvenir à s'entendre, était placé un tribunal, un juge suprême qu'ils respectent et qu'ils écoutent. Ce juge a parlé; et la sentence prononcée par lui est à peine connue, que tout le monde se tait et que la discorde s'enfuit au loin. Nous n'entendons parler autour de nous que de respect et de vénération pour le Père commun des fidèles, que de soumission filiale et sans restriction, et nous ne saurions douter que les mêmes dispositions ne règnent dans toute la Belgique catholique.

Voilà le premier et le grand effet de la Lettre encyclique.

(Courrier de la Meuse.)

NOTE SUR LE TRAITEMENT DU CHOLÉRA.

Vouloir désigner un traitement toujours le même pour tous les cas de choléra, ce serait prouver que jamais on n'a vu la maladie. En effet, tout en présentant des symptômes toujours les mêmes et caractéristiques de la maladie, les cholériques en offrent d'autres, qui dépendent de leur constitution individuelle, auxquels les médecins doivent faire la plus grande attention.

L'on est en général assez d'accord aujourd'hui pour distinguer trois périodes dans le choléra, celle d'invasion, celle de cyanose et celle de réaction. Quant à ce qui concerne la période d'invasion, laquelle ne dure tantôt que quelques minutes, tantôt est caractérisée par une diarrhée et un dérangement léger de toutes les fonctions, la diète, les saignées, si l'état général du malade les indique, l'usage des émoulliens et surtout des opiacés, tels sont les moyens généralement admis et avec lesquels on triomphe le plus souvent assez facilement; d'autres fois la maladie persistant ou le malade étant attaqué brusquement du choléra algide, on observe les symptômes suivants:

Vomissements et déjections de matières cholériques, enfoncement des yeux, injection bleuâtre de la face et des extrémités, rétraction des ailes du nez, froid général de la peau, sueur froide, disparition ou diminution très-notable du pouls, douleurs à la tête, dans l'abdomen, crampes dans les bras et les jambes et autres symptômes variables selon les individus. C'est spécialement pour combattre ces symptômes effrayants, désignés sous le nom de cyanose, que chaque médecin s'est efforcé de préconiser un traitement particulier, ce qui prouve assez qu'il n'en est pas qui puisse être appliqué à tous les cas.

Les préparations opiacées à l'intérieur, combinées avec les révulsifs les plus énergiques à l'extérieur, tel est le traitement dont j'ai retiré jusqu'ici le plus de succès. La potion saline dite de Clarke, combinée avec les saignées locales ou générales est actuellement un des traitemens les plus à la mode. Je l'ai essayée assez souvent sans succès. Il existe mille et un médicamens employés en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Angleterre et en France; j'ai peu de confiance dans la plupart. Je crois qu'en général les excitans à l'intérieur sont dangereux parce qu'ils contribuent à rendre la période de réaction plus souvent mortelle; je pense cependant qu'il est des cas où on peut en user avec précaution.

Pour ce qui concert la période de réaction, son nom seul indique assez le traitement à employer.

Je termine en recommandant aux personnes qui se sentiraient atteintes des premiers symptômes, d'appeler le plus tôt possible un médecin expérimenté. Lui seul peut décider du traitement convenable.

Boitsfort, 22 août 1832. Le D^r. NEUJEAN.

NAPOLÉON II.

ODE DE VICTOR HUGO.

I.

Mille huit cent onze ! — O temps où des peuples sans nombre, Attendaient prosternés sous un nuage sombre

Courbés comme un cheval qui sent venir son maître, Ils se disaient entre eux : — Quelqu'un de grand va naître

Comme ils parlaient, la nuée éclatante et profonde S'entrouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde

Au souffle de l'enfant, dôme des Invalides, Les drapeaux prisonniers, sous tes voûtes splendides,

Et lui ! l'orgueil gonflait sa puissante narine, Ses deux bras, jusqu'alors croisés sur sa poitrine;

Quand il eut bien fait voir l'héritier de ses trônes Aux vieilles nations comme aux vieilles couronnes,

Non, l'avenir n'est à personne ! Sire, l'avenir est à Dieu !

Oh ! demain c'est la grande chose ! De quoi demain sera-t-il fait ?

Non, si puissant qu'on soit, non qu'on rie ou qu'on pleure Nul ne te fait parler, nul ne peut avant l'heure.

Demain, c'est le cheval qui s'abat blanc d'écume. Demain, à conquérant, c'est Moscou qui s'allume,

Demain, c'est le tombeau !

Vous pouvez entrer dans les villes Au galop de votre coursier,

Briser toutes portes fermées, Dépasser toutes renommées,

Dieu garde la durée et vous laisse l'espace ; Vous pouvez sur la terre avoir toute la place,

Et tu ne prendras pas demain à l'éternel

III.

O revers ! ô leçon ! — Quand l'enfant de cet homme En reçu pour hochet la couronne de Rome ;

Quand tout fut préparé par les mains paternelles Pour doter l'humble enfant de splendeurs éternelles ;

Lorsqu'on eut pour sa soif posé devant la France Un vase tout rempli du vin de l'espérance,

(La fin à un numéro prochain.)

COMMERCES

PRIX DES HUILES A BRUXELLES, 5 septembre.

Huile de colza présente et sept., fl. 50 3/4 à 51; dito, nouv. claire, 00; dito, non claire, 00; dito, sept., 50 3/4 à 51; dito, oct., 50 1/2 3/4; dito nov. et déc., 50 1/2.

PRIX DES HUILES A LILLE, 5 septembre.

Table with 4 columns: Graines, Huiles, Tourteaux. Rows include Colza, OEillette, Id. bon goût, Lin., Caméline, Chanvre, Huile épurée pour quinquets, Idem réverbères.

BOURSES.

ANVERS, 5 septembre.

Table with 2 columns: Item, Price. Rows include Emprunt de 12 millions, 10 millions, Rotschild, Autriche métalliques, Lots de Pologne, Rentes remb. (los-renten), Emprunt romain, Lots, Napolitains, Guebbard, Rente perp. espag. à Paris, à Amsterdam.

PARIS, 4 septembre.

Rentes 5 p. cent au comptant, jouissance du 22 mars 1830, 99 fr. 25 c. — 4 1/2 pour cent, jouissance du 22 sept. 00 00. — 4 p. cent, 00 00. — 3 p. cent, jouissance du 22 juin 1830, 69 40. — Act. de la Banque, 1655 00. — Certifié. Falconnet, 81 45.

AMSTERDAM, 4 septembre.

Dettes actives 44 1/16. Billets de change 17 1/16. Synd. d'amortissement 74 1/8. Rente perp. d'Amsterdam 53 0/10. Métalliques 85 1/2.

LONDRES, 5 septembre.

Consolidés, 84 3/8 à 1/2.

VIENNE, 28 août.

Métalliques. — 87 3/4. Act. de la banque 114 1/4.

MARCHÉ DE NAMUR, du 6 septembre.

Table with 2 columns: Item, Price. Rows include Froment, la rasière, Seigle, idem, Avoine, idem, Pommes de terre, Beurre (liv. des P.-B.).

ANNONCES

1884. A vendre de gré à gré. Une propriété située en la commune de Curange, province de Limbourg, à 3 lieues de Saint-Trond, 3/4 de lieue de Hasselt, composée d'une maison de maître et de deux fermes comprenant ensemble 140 bonniers de jardin, prairies et terres labourables.

1883. A louer, pour le 1er mai prochain. La ferme de Linsiaux, située à Naninne, commune de Dave, canton de Namur (sud), consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et en 85 bonniers de terres arables.

1852. Emprunt de 10 et de 12 millions. Le notaire Delvigne achète et vend les obligations des emprunts de 10 et 12 millions.

IMPRIMERIE DE H. LOUVET, MARCHÉ AUX HERBES.